
SCÉNARIO DE SORTIE DE CRISE



SITUATION ACTUELLE

Depuis le déclenchement de l'état d'urgence et ainsi de la limitation de notre économie aux activités essentielles, le secteur du transport routier a également vécu une importante réduction d'activité. Le transport routier a vite été déclaré comme activité essentielle permettant d'assurer l'approvisionnement des supermarchés, des pharmacies, les hôpitaux et d'autres commerces et organismes indispensables dans la lutte contre la crise sanitaire.

Nous constatons néanmoins que les entreprises sont confrontées à des volumes en chute libre. Le nombre de camions sur les routes a diminué de plus ou moins 40%. Un grand nombre d'entreprises dans le secteur ont dû recourir à du chômage partiel pour une grande partie ou l'entièreté de leur personnel en raison de la cessation des activités considérées comme non-essentiels ou urgentes durant la crise sanitaire et ainsi d'une absence de demande pour le transport de certaines marchandises.

Afin de garantir le fonctionnement de la chaîne d'approvisionnement, des dérogations sur le temps de conduite ont été mises en place au Luxembourg et dans la plupart des pays de l'Union européenne et ce jusqu'au 31 mai 2020.

Voici les dérogations pour le Luxembourg :

- L'extension du temps de conduite hebdomadaire de 56 à 60 heures
- L'extension du temps de conduite bihebdomadaire de 90 à 96 heures
- La possibilité de reporter le repos hebdomadaire
- la possibilité de prendre les longs repos en cabine

La validité des certificats de formation pour conducteurs qui viennent à l'échéance durant l'état de crise seront prolongés de 6 mois.

Les limitations de circulation des poids lourds les dimanches et jour fériés ne sont pas applicables pour la durée de l'état de crise.

RISQUES PROPRES AU SECTEUR

Le transport de marchandises est à considérer comme source de risque dans le cadre d'une pandémie en raison de la connection de différentes régions et de l'échange de marchandises.

L'activité du transport routier de marchandises est essentielle, car elle permet de transporter sur le territoire national et international toute sorte de marchandises vitales à la population et nécessaires à la continuité de l'activité économique. Les routiers et les salariés administratifs n'ont donc pas cessé leur activité et sont exposés à un certain nombre de risques dans l'exercice de leur métier. Le métier présente des conditions d'activité particulières :

Conducteurs de camion

- Contraintes liées à la circulation de marchandises
- Contraintes liées à l'utilisation du véhicule utilitaire
- Contact de plusieurs personnes avec des marchandises
- Interventions techniques au véhicule
- Contact avec d'autres personnes (Aires de repos, dépôts logistiques)
- La non-généralisation de la dématérialisation des procédures
- Infrastructure sanitaire commune (aires de repos, dépôts logistiques, etc.)
- Vestiaires et vêtements de travail

Personnel administratif

- Travail au bureau
- Exiguïté de locaux
- Contact entre les collaborateurs
- Réception de tiers (clients, fournisseurs, partenaires)
- La non-généralisation de la dématérialisation des procédures
- Infrastructure sanitaire et de pause commune

SCÉNARIO DE SORTIE DE CRISE

SUITE

Personnel de manutention

- Contact de plusieurs personnes avec des marchandises
- Contraintes liées à l'utilisation d'un appareil de levage et de manutention
- Contact entre collaborateurs
- Infrastructure sanitaire et de pause commune (dépôt logistique)
- Vestiaires et vêtements de travail

SCÉNARIO PROPOSÉ DE RETOUR À LA NORMALE

Le secteur n'a qu'en partie cessé son activité et a déjà dû s'adapter à la situation de crise tant pour le personnel administratif que pour les conducteurs de camion ! Aujourd'hui une partie des entreprises de transports travaillent déjà sous certaines conditions décrites ci-dessous.

L'application des consignes ci-après nécessite la mise à disposition de gants, masques et de produits de désinfection afin de garantir la sécurité et de réduire le risque de propagation du virus. Le secteur constate une amélioration sur la disponibilité de produits désinfectants et de masques depuis le déclenchement de l'état de crise, cependant, surtout les petites entreprises de transport ont besoin d'être soutenus dans la mise à disposition de ces produits.

Dans le cadre de la mise en application des consignes décrites ci-dessous il est important de :

- Désigner une personne responsable, qui veille à ce les différentes recommandations seront mises en place, p. ex. Le travailleur désigné ;
- Afficher un plan de nettoyage. [Vous pouvez télécharger un exemple en cliquant ici](#)
- Communiquer dans l'entreprise sur les différentes mesures et consignes qui ont été mises en place. [Vous trouverez les affiches et consignes décrites ci-après en cliquant ici](#)
 - o Affiche – Lavage des mains
 - o Affiche – Technique d'enfilage et de retrait des gants
 - o Affiche – Vêtements de travail
 - o Consignes pour les vestiaires
 - o Consignes pour les locaux de repas

Mise en application de quelques consignes pour les conducteurs de camion employés au Luxembourg, lors des opérations de transport pendant et après la crise :

SCÉNARIO DE SORTIE DE CRISE

SUITE

- La préparation du transport : Attribuer le même véhicule et les mêmes outils au même chauffeur / livreur. Charger en dernier ce qui est livré en premier
- Prévoir les outils à bords qui permettent d'éviter le passage dans un supermarché ou chez un garagiste, p.ex. produits d'hygiène, kit de dépannage, moyens de communication et chargeur, repas, documents obligatoires
- La préparation du déchargement : Se renseigner préalablement sur l'entrée sur le lieu d'accueil et sur les règles applicables lors de l'entrée sur le site, les règles de chargement/déchargement, les mesures de sécurité, etc. Opérer de façon autonome lors de l'arrimage et de la décharge
- Autres gestes : respecter les distances et éviter tout contact physique avec les autres conducteurs, clients et collaborateurs, par exemple, poignée de main, signature si pas nécessaire, etc.
- Désinfecter la cabine, portable, clés, commande manuelle volant en fin de service au moyen des produits d'entretien ou désinfectant courants
- Eviter des décentes du véhicule lors d'un embouteillage ou de la file d'attente lors du déchargement
- Mise à disposition d'un flacon hydroalcoolique ou d'une réserve d'eau avec savon ou lingettes désinfectants, par véhicule afin d'assurer un lavage régulier de mains.

Mise en application de quelques consignes pour le personnel de bureau pendant et après la crise :

- Promouvoir le télétravail pour la partie du personnel dont la présence au bureau n'est pas absolument nécessaire, surtout dans les semaines et mois à venir
- Réduire les contacts entre salariés et clients au strict minimum, les échanges continuent à être faits par téléconférences ou par téléphoniques
- Réaménager les bureaux afin de garder une distanciation sociale et d'éviter des croisements des salariés en réduisant le nombre de personnes par bureau, occupant des salles réunion et de pause, modifiant des horaires de travail, etc. Si possible, mettre en place des équipes fixes travaillant ensemble jour après jour
- Alternance des équipes. Si possible, mettre en place un roulement pour faire travailler la moitié de l'équipe à la fois
- Occupation d'une personne à la fois dans les toilettes, cuisines, ascenseurs et autres infrastructures communes
- Introduire des pauses pour régulières pour désinfecter ou laver les mains
- Interdire la poignée de mains
- Eviter de toucher le visage
- Laisser les portes ouvertes dans la mesure du possible afin d'éviter de toucher la poignée de porte
- Attribuer dans la mesure du possible des outils à chaque personne afin d'éviter des partages. P.ex. outils informatiques, pc's, tablettes, portables, téléphones fixes, etc.
- Nettoyer et désinfecter régulièrement les surfaces de travail, poignées de porte, toilettes etc.
- Désigner des "responsables" s'assurant du respect des règles à tout moment de la

SCÉNARIO DE SORTIE DE CRISE

SUITE

journée

- Privilégier une ventilation naturelle ou le captage d'air extérieur pour les systèmes de climatisation
- Eviter la restauration commune ou privilégier la prise de repas commune des mêmes groupes d'employés jour après jour et limiter le nombre de personnes dans ces groupes
- Afficher les différentes consignes de sécurité sur le lieu de travail

Dispositions pour le personnel de manutention

- Mettre à disposition des agents et préparateurs du savon et/ou du gel hydroalcoolique, en quantité suffisante afin qu'ils puissent se nettoyer les mains ainsi que des masques
- Fournir aux agents des lignettes, produits désinfectants pour nettoyer leur poste et/ou outils de travail
- Mettre à disposition des agents un sac poubelle qui permettra la bonne évacuation des mouchoirs à usage unique
- Mettre à proximité des portes de quai du gel hydroalcoolique afin que le personnel de quai puisse se laver les mains après l'ouverture/fermeture des postes de quai
- Organiser et contrôler le bon nettoyage des zones de travail en fin de journée

Les consignes peuvent varier en fonction des mesures de reprise qui seront annoncées par le gouvernement.



Consulter en ligne toutes nos fiches de sortie de crise par Fédérations